

Sommaire

Préambule	5
Bilan à mi-parcours de la mise en œuvre de la SNDD 2003-2008	5
Révision en 2006 de la Stratégie européenne de développement durable	7
Les deux fondements de l'actualisation 2006 de la SNDD	7
La mesure de l'état du développement durable de la France	8
La Stratégie nationale de développement durable 2003 - 2008 actualisée	10
I. Les principes et objectifs clés	10
II. Les défis à relever	14
II.A Changement climatique et énergie propre	14
II.B Transport durable	18
II.C Production et consommation durables	22
II.D Conservation et gestion des ressources naturelles	26
II.E Santé publique, prévention et gestion des risques	30
II.F Inclusion sociale, démographie et immigration	34
II.G Pauvreté dans le monde et défis internationaux en matière de développement durable	37
III. Les enjeux transversaux	40
III.A Education et formation	40
III.B Recherche et développement	42
IV. Les leviers et instruments stratégiques	45
IV.A Financement et instruments économiques	45
IV.B Coordination des politiques nationales et locales et contrôle de l'application des réglementations	47
IV.C Communication et mobilisation des acteurs	48
IV.D Dispositif de suivi	50
Préparer la révision de la SNDD en 2008	54
A Un processus d'amélioration continue	54
B Approfondir : des expérimentations dans la sphère publique	55
C Elargir : Mobiliser les collectivités locales et la société civile	56
Annexes	57
1. Tableau de correspondance des objectifs SEDD/SNDD	58
2. Tableau de correspondance des objectifs et des programmes d'actions SEDD/SNDD	59



Bilan à mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement durable 2003-2008

Les grands enjeux qui pèsent sur l'avenir du monde, tels que la lutte contre le changement climatique et le maintien de la biodiversité, l'éradication de l'extrême pauvreté, l'accès aux ressources vitales, à l'éducation et aux soins appellent une réponse urgente et à la hauteur de ces défis. Il faut agir sans attendre, avant que la dégradation de l'environnement ne soit irréversible.

Dans une économie largement mondialisée, où de nombreux facteurs sont interdépendants, les nations ont une responsabilité collective dans la recherche et la mise en œuvre de solutions adaptées. A ce jour, la mobilisation internationale, bien qu'elle ait indiscutablement progressé, reste encore insuffisante.

Celle de la France est entière. Depuis le **Sommet de Stockholm** en 1972 et le **Sommet de Rio** en 1992, la France mène, au nom du développement durable, une action soutenue. Une première Stratégie nationale de développement durable avait été préparée en 1996 et officiellement déposée à la Commission du développement durable des Nations Unies en 1997.

Cette première tentative n'a malheureusement pas été suivie d'une mise en œuvre dans les années qui ont suivi.

En 2002, au **Sommet de Johannesburg**, une nouvelle impulsion a été donnée par le Président de la République tant au plan diplomatique qu'au niveau national.

La manière dont l'Etat appréhende le développement durable a été profondément renforcée entre 2002 et 2003. Le développement durable est une question essentielle qui doit impliquer l'ensemble des politiques publiques de façon **transversale**.

Ainsi, entre 2002 et 2003, ont été créés le Ministère de l'écologie et du développement durable, le Comité interministériel pour le développement durable (CIDD) et le Conseil national du développement durable (CNDD).

Dans chaque ministère, de Hauts fonctionnaires du développement durable (HFDD) ont également été nommés et se réunissent régulièrement dans un Comité permanent (CPHFDD). En 2004, la fonction de Délégué interministériel au développement durable (DIDD) a été créée pour conforter ce dispositif.



La **Charte de l'Environnement**, annoncée en 2001, a été inscrite dans la Constitution le 1^{er} mars 2005. Elle y a introduit la référence explicite au développement durable. Son article 6 précise notamment que les *“politiques publiques doivent promouvoir un développement durable”*.

La **Stratégie nationale de développement durable 2003-2008** a été adoptée le 3 juin 2003 par le gouvernement¹. Pour son élaboration, la France s'est appuyée sur les expériences internationales les plus récentes, sur les travaux de l'OCDE² et ceux de l'Union européenne.

En effet, promouvoir croissance et compétitivité au service d'un développement durable pour tous est la priorité définie lors des sommets des chefs d'Etat de l'Union européenne de Lisbonne (en 2000) et de Göteborg (en 2001), où a été décidée la première Stratégie européenne de développement durable.

Avec sa Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2003-2008, qui inclut un ensemble cohérent de 500 actions organisées en 10 programmes sectoriels, la France apporte une contribution active à cette politique européenne. Elle permet aussi une mobilisation de tous les acteurs, à tous les niveaux. Le succès grandissant de la Semaine du développement durable, dont la cinquième édition se tiendra du 1^{er} au 7 avril 2007, démontre la montée en puissance de cette mobilisation.

En effet, depuis l'adoption de la SNDD 2003-2008 le 3 juin 2003, le processus d'acculturation des acteurs n'a cessé de s'amplifier, les réseaux se sont constitués, et la prise de conscience des différentes parties prenantes a nettement progressé. Le nombre de Français qui déclarent avoir entendu parler du développement durable a progressé depuis 2003, atteignant 57 % en août 2006 avec une progression de 8 % sur les 6 derniers mois.

Les démarches de sensibilisation et de formation se sont multipliées. Bon nombre de citoyens, d'entreprises et de collectivités se sont appropriés le concept de développement durable, qui est aujourd'hui présent dans de nombreux débats et lié à toutes les problématiques de la société.

Depuis 2003, un rapport annuel rend compte de l'avancement de la réalisation de la SNDD, de l'ensemble des programmes d'actions et des engagements du gouvernement. La dernière édition date de juin 2006³. Trois ans après son lancement, la mise en œuvre de cette SNDD, avec près de 85 % des actions lancées, est très avancée.

En voici quelques exemples :

10 exemples de mesures phares

- ▶ la Charte constitutionnelle de l'Environnement, promulguée le 1^{er} mars 2005
- ▶ l'éducation à l'environnement généralisée depuis la rentrée de 2004
- ▶ le renforcement du contrôle et des sanctions pour les navires “poubelles”
- ▶ la prévention et l'information sur les risques, fortement développées depuis 2003 (inondations, séismes, risques industriels et nucléaires, incendies de forêts)
- ▶ le Plan biocarburants 2003-2010 qui va multiplier par 10 la production
- ▶ des crédits d'impôt pour les actions des particuliers en faveur des économies d'énergie et des énergies renouvelables pouvant aller jusqu'à 50 % d'aide et des mesures fiscales en faveur des exploitants ou propriétaires s'engageant dans une gestion de la nature respectueuse de la biodiversité
- ▶ la création en 2004 de l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique auprès de la Gendarmerie nationale
- ▶ le Plan national santé environnement 2004-2009
- ▶ l'achat public de bois orienté exclusivement vers des bois certifiés
- ▶ l'objectif de division par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 voté par le Parlement en 2005

10 exemples de résultats concrets

- ▶ en matière de lutte contre le changement climatique, la France respecte chaque année depuis 2002 les objectifs du Protocole de Kyoto
- ▶ 12% du territoire métropolitain sont gérés conformément à Natura 2000. De nouvelles réserves ont été créées et début 2007, il y aura deux nouveaux parcs nationaux (La Réunion et Guyane)
- ▶ les émissions de dioxine ont été divisées par 20 depuis 2002. La qualité de l'air en ville s'est améliorée de 17 % dans les villes moyennes et de 12 % dans les agglomérations
- ▶ le trafic de conteneurs sur les voies d'eau a augmenté de 81% depuis 2002
- ▶ la capacité de production d'électricité éolienne a été multipliée par 14 en 4 ans
- ▶ le nombre de tués sur la route a été réduit de 40 % en 4 ans
- ▶ les transports publics connaissent une fréquentation record, grâce à un renforcement de la sécurité et des engagements de service garanti
- ▶ la circulation automobile en France, pour la première fois depuis 32 ans, est en baisse
- ▶ de gros progrès sur l'assainissement des eaux usées (3000 stations d'épuration conformes en 2006 contre 1300 en 2003) ont été réalisés
- ▶ la réputation de sévérité retrouvée des autorités françaises assure au large de nos côtes un très haut niveau de sécurité maritime

¹ http://www.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=12

² OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques.

³ http://www.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=1300










Révision en 2006 de la Stratégie européenne de développement durable

En 2005, l'Union européenne a confirmé sa volonté de fonder l'économie européenne sur la connaissance en vue de la rendre la plus compétitive et la plus dynamique. Le Conseil européen des 22 et 23 mars 2005 a adopté une "Stratégie de Lisbonne révisée", resserrée sur la croissance et l'emploi. Le Conseil européen a, dans le même temps, rappelé la perspective de développement durable dans laquelle se situe la Stratégie de Lisbonne. Ainsi, l'Union européenne a révisé la Stratégie européenne de développement durable (SEDD) lors d'une décision du Conseil des 15 et 16 juin 2006⁴.

Avec le double objectif d'être plus efficace et plus proche du citoyen, cette stratégie définit d'abord des "principes directeurs" et des "objectifs clés" du développement durable.

La Stratégie européenne s'attache ensuite à réaliser le changement dans sept principaux domaines, les "défis", en vue de réduire les tendances non durables de la société européenne :

-  **Changement climatique et énergie propre**
-  **Transport durable**
-  **Production et consommation durables**
-  **Conservation et gestion des ressources naturelles**
-  **Santé publique**
-  **Inclusion sociale, démographie et migration**
-  **Pauvreté dans le monde et défis en matière de développement durable**

Pour la réalisation de ces objectifs, elle s'appuie sur des mesures intersectorielles contribuant à la société de la connaissance :

-  **Education et formation**
-  **Recherche et développement**

L'Union européenne a demandé que tous les Etats membres mettent en cohérence leur Stratégie nationale de développement durable avec la SEDD et qu'ils rendent compte de sa mise en œuvre d'ici juin 2007.

Les deux fondements de l'actualisation 2006 de la SNDD

La révision de la Stratégie européenne de développement durable que le Conseil de printemps a arrêtée le 16 juin dernier et l'expérience acquise depuis 2003 ont justifié une actualisation de la SNDD.

Cette actualisation a été validée lors du Comité interministériel pour le développement durable du 13 novembre 2006. Elle intervient environ à "mi-parcours", six mois avant le terme fixé par l'Union européenne.

a) Tout d'abord, l'actualisation de la SNDD découle de la volonté du gouvernement de **s'intégrer pleinement dans le projet européen**. L'objectif est de donner à la SNDD plus de cohérence avec la SEDD grâce à une reformulation des objectifs nationaux en phase avec ceux de l'Europe. Cela se traduit par une **nouvelle présentation de la SNDD 2003-2008**, conforme au plan de la Stratégie européenne. Cette nouvelle présentation facilitera notamment une lecture comparée des réponses apportées par les différents gouvernements à chacun des 7 enjeux européens. La table de correspondance entre le plan de la SEDD 2006, celui de la SNDD de 2006 et celui de la SNDD de 2003 est proposée en annexe 1, page 58.

Le nouveau plan de la SNDD a été établi sans perte de substance. Ainsi, alors que la place qu'occupe en France la **dimension culturelle** dans la définition du développement durable demeure unique en Europe, cette dimension a été conservée comme un des principes essentiels de la stratégie actualisée. Car, depuis le Sommet de Johannesburg, la France a, par la voix du Président de la République, érigé la culture en quatrième "pilier" du développement durable. La culture est une dimension essentielle, constitutive de toute société humaine et sous-tend l'ensemble de nos comportements. Le développement durable d'un territoire ne peut se faire, dans le respect des équilibres sociaux, économiques et environnementaux, qu'au profit des hommes qui vivent sur ce territoire. Et cet objectif ne peut être atteint qu'en respectant les spécificités culturelles de ces populations.

b) Ensuite, **les programmes d'actions de la SNDD ont été mis à jour**, selon les principes suivants :

► Les programmes d'actions de la SNDD, qui avaient été définis pour la période 2003-2008, au nombre de 10, ont été **conservés** pour faciliter leur suivi, conformément aux recommandations du CNDD. Ils ont été légèrement réorganisés pour suivre le format de la SEDD. *Voir l'annexe 2, page 59 : tableau de correspondances entre les enjeux de la SNDD actualisée et les programmes d'actions de la SNDD.*

► Trois programmes d'actions, "Etat exemplaire", "Territoires" et "Agriculture", qui ne trouvaient pas une transcription complète dans la Stratégie européenne, ont été conservés dans leur intégralité. Ainsi, il n'y a pas non plus de perte de substance avec la version initiale de la SNDD.

► L'état d'avancement des actions envisagées en 2003 a été pris en compte. Parmi les 15% d'actions de la SNDD qui n'ont pas été engagées à ce jour, certaines sont obsolètes et n'ont plus vocation à être mises en œuvre, elles ont donc été remplacées.

⁴ <http://ec.europa.eu/sustainable>

► Un séminaire gouvernemental consacré au développement durable a été organisé en mars 2005. Il a décidé des mesures à mettre en œuvre de façon complémentaire à certains programmes d'actions. De nouvelles actions ont également été lancées par le Premier ministre, le 31 mai 2006, à l'occasion de la quatrième Semaine nationale du développement durable et le 4 octobre 2006 à la Cité des Sciences de la Villette, dans le cadre d'un **pacte national pour l'environnement**. Différentes lois (loi de finances pour 2006, loi sur les parcs nationaux, loi d'engagement national pour le logement, loi relative au développement des territoires ruraux) ont développé la fiscalité écologique. L'ensemble de ces actions et mesures complémentaires est intégré à la stratégie actualisée.

► Ont été aussi intégrées les modifications apportées par les nouvelles initiatives lancées depuis 2003. La SNDD les évoquait, mais le travail mené depuis juin 2003 permet de préciser certains libellés et programmes d'actions. On peut citer :

1. Le Plan climat 2004-2012
2. Le Plan de cohésion sociale
3. Le Programme national de réduction des émissions de polluants atmosphériques
4. Le Plan national santé environnement 2004-2009
5. La Stratégie nationale pour la biodiversité (2005) et ses 10 plans d'actions
6. Les 2 Plans nationaux d'affectation des quotas de gaz à effet de serre (2004 et 2006)
7. Le Plan de conservation et de gestion durable des forêts tropicales (7 avril 2004)
8. Le Plan véhicules propres et économes (2003)
9. Le Plan national de prévention de la production des déchets (11 février 2004)
10. Le Plan gouvernemental de prévention des légionelloses
11. Le Plan air (2003)
12. Le Plan bruit (octobre 2003)
13. Le Programme de prévention des inondations (2003)
14. Le Programme national de prévention du risque sismique, avec son volet Antilles (2005 et 2006)
15. Le Plan de développement des biocarburants (2003 et 2005)
16. Le Plan de gestion de la rareté de l'eau (2006)
17. Le Plan interministériel de réduction des risques liés aux pesticides 2006 - 2009
18. Le Plan santé au travail 2005-2009
19. Le Plan d'actions national 2006-2010 pour les récifs coralliens
20. Le futur Plan de reconquête du paysage urbain et périurbain (fin 2006)

► L'actualisation des plans d'actions intègre aussi les recommandations ou propositions, relevées depuis trois ans auprès de différents acteurs : OCDE, Comité permanent des Hauts fonctionnaires du développement durable (HFDD), Conseil national du développement durable, Délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire de l'Assemblée nationale ainsi que les enseignements issus en 2005 de la

revue par les pairs de la SNDD, une première mondiale, initiée par la France au Sommet de Johannesburg en 2002.

► Lors du Comité interministériel pour le développement durable du 13 novembre 2006, le gouvernement a décidé de consolider les progrès déjà réalisés en décidant d'actions supplémentaires présentées au fil des enjeux de cette stratégie actualisée.

Cette actualisation témoigne ainsi de la détermination du gouvernement à intensifier ses efforts en matière de développement durable.

La mesure de l'état du développement durable de la France

a) Il n'y a pas de consensus sur un **indicateur synthétique** permettant de mesurer les progrès du développement durable et d'établir des comparaisons internationales. C'est pour cette raison que les Etats membres de l'Union se sont majoritairement abstenus de résumer la mesure du développement durable par un indice unique.

Certaines institutions ont imaginé de tels "indices globaux" ou "indicateurs composites" susceptibles de remplacer l'indicateur purement économique du PIB⁵. Il en existe des dizaines, qui donnent pour la France des résultats très variables. Deux exemples sont souvent cités :

► L'"indice de développement humain" (IDH), calculé dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), tente de synthétiser en une moyenne trois composantes du développement humain (monétaire, éducative et sanitaire). C'est désormais une référence, mais une référence partielle puisqu'il exclut la dimension environnementale du développement durable.

► L'"empreinte écologique" calculée par le réseau de scientifiques "Global footprint network"⁶. Cet indicateur synthétique évalue la surface théorique de sol productif nécessaire à une population. En répartissant équitablement les ressources mondiales, il définit ainsi un seuil de durabilité environnementale. Cet indice reste controversé et ne prend pas en compte les dimensions économiques et sociales.

Compte tenu de l'absence d'indicateur global existant, les travaux des experts scientifiques doivent se poursuivre. La SNDD prévoit une participation très active des spécialistes français aux travaux internationaux.

b) Pour refléter de manière simple la réalité et la complexité du développement durable, un **jeu de douze indicateurs** a été retenu dans la SNDD actualisée (cf *partie IV.D page 51*).

⁵ PIB : Produit intérieur brut.

⁶ <http://www.footprintnetwork.org/>





Douze indicateurs “phares” de développement durable pour la France (cf brochure “indicateurs” page 3)

Les douze indicateurs “phares” de la SNDD

1. Taux de croissance du PIB par habitant
2. Emissions totales de gaz à effet de serre
3. Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie primaire
4. Consommation d'énergie totale des transports
5. Quantité de déchets municipaux collectés
6. Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs
7. Prises de poissons au-dessus des seuils de précaution
8. Espérance de vie en bonne santé
9. Part des ménages sous le seuil de pauvreté (taux de pauvreté monétaire après transferts sociaux)
10. Taux de dépendance vieillesse
11. Aide publique au développement
12. Disponibilité de l'administration en ligne

Ces indicateurs sont directement dérivés des douze indicateurs “phares” retenus au niveau européen.

Dans la mesure où désormais la Stratégie nationale de développement durable intègre les objectifs de la Stratégie européenne révisée en 2006, il a été naturellement décidé de s'inscrire dans les travaux de chiffrage des indicateurs européens réalisés par Eurostat entre 2002 et 2004 avec l'aide d'experts nationaux. Cet exercice a consisté à choisir les meilleurs indicateurs disponibles au niveau de la statistique européenne. Organisés en trois niveaux, les 100 indicateurs sélectionnés sont destinés à informer les experts et les décideurs de haut niveau. Le groupe de travail mis en place par Eurostat à cette occasion a mis en exergue, pour le grand public, **douze indicateurs de “premier niveau”** ou **“phares”** dont la caractéristique est d'être emblématiques de la thématique traitée⁷.

Les douze indicateurs “phares” présentés dans la nouvelle Stratégie nationale correspondent pour 11 d'entre eux exactement aux indicateurs retenus au niveau européen. Pour le 12^e (bonne gouvernance), il correspond à un des indicateurs de second niveau retenus par Eurostat, car l'indicateur européen traite des relations entre les citoyens européens et les institutions européennes. L'ordre dans lequel ces indicateurs sont présentés a été juste modifié pour correspondre au nouveau plan de la SNDD.

Le choix retenu a le grand avantage de permettre de situer immédiatement la situation de notre pays par rapport aux autres pays européens et aux objectifs fixés par l'Europe.

Indicateur	Situation	Tendance	Comparaison Europe
1 Taux de croissance du produit intérieur brut par habitant	☹️	↑	🇪🇺
2 Emissions totales de gaz à effet de serre	☹️	→	🇪🇺
3 Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie primaire	☹️	↑	🇪🇺
4 Consommation d'énergie totale des transports	☹️	→	🇪🇺
5 Quantité de déchets municipaux collectés	☹️	→	🇪🇺
6 Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs / milieux bâtis	☹️	→	nc
6bis Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs / milieux agricoles	☹️	→	nc
7 Prises de poissons au-dessus des seuils de précaution	☹️	↓	nc
8 Espérance de vie en bonne santé	☹️	→	🇪🇺
9 Part des ménages sous le seuil de pauvreté (taux de pauvreté monétaire après transferts sociaux)	☹️	→	🇪🇺
10 Taux de dépendance vieillesse	☹️	↓	🇪🇺
11 Aide publique au développement	☹️	↑	🇪🇺
12 Disponibilité de l'administration en ligne	😊	↑	🇪🇺

meilleur que la moyenne européenne
 dans la moyenne européenne
 inférieur à la moyenne européenne
 nc : données non comparables

satisfaisant
 en amélioration
 insuffisant
 état critique

😊		↓	→	↑	12 Disponibilité de l'administration en ligne			
☹️	10 Taux de dépendance vieillesse	2 Emissions totales de gaz à effet de serre	6 Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs/ milieux bâtis	8 Espérance de vie en bonne santé	9 Part des ménages sous le seuil de pauvreté	1 Taux de croissance du PIB par habitant	3 Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie primaire	11 Aide publique au développement
☹️	7 Prises de poissons au-dessus des seuils de précaution	4 Consommation d'énergie totale des transports	5 Quantité de déchets municipaux collectés	6 bis Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs / milieux agricoles				

⁷ <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>